

chapitre C-24.2, r. 40

## **Règlement sur le rapport d'accident**

Code de la sécurité routière  
(chapitre C-24.2, a. 620, par. 5 et 5.1).

### **TABLE DES MATIÈRES**

#### **ANNEXE I**

#### **ANNEXE II** (*Abrogée*)

**1.** L'agent de la paix qui, en application des articles 173 et 176 du Code de la sécurité routière (chapitre C-24.2), se rend sur les lieux d'un accident au cours duquel une personne a subi un préjudice corporel, doit faire rapport de l'accident en remplissant la formule prévue à l'annexe I.

D. 708-99, a. 1; D. 120-2010, a. 1.

**2.** L'agent de la paix qui se rend sur les lieux d'un accident doit, dans les cas suivants, faire rapport de l'accident en remplissant la section I de la formule prévue à l'annexe I:

1° (*paragraphe abrogé*);

2° l'accident n'a causé que des dommages matériels excédant 2 000 \$ et l'une des situations suivantes s'est réalisée:

a) l'accident implique un véhicule lourd à l'exception d'un autobus affecté au transport urbain effectué en vertu d'un contrat octroyé par un organisme public de transport en commun, un conseil intermunicipal de transport, une régie intermunicipale, une municipalité ou un regroupement de municipalités;

b) l'accident est survenu sur une autoroute ou une route nationale, régionale ou collectrice dont le ministre des Transports est responsable de la gestion en vertu du Décret n° 292-93 du 3 mars 1993;

c) l'accident est survenu sur une route dont la gestion incombe à une municipalité et il s'est produit dans les 100 m donnant accès à une autoroute ou à une route visée au sous-paragraphe b.

Il en est de même de l'assureur à l'égard d'un accident visé au paragraphe 2 du premier alinéa.

D. 708-99, a. 2; D. 120-2010, a. 2.

**3.** Si l'espace pour faire le croquis de l'accident est insuffisant sur la formule, le croquis est fait sur une page distincte sur laquelle l'agent de la paix doit indiquer le numéro d'événement du rapport.

D. 708-99, a. 3.

**4.** Le présent règlement remplace le Règlement sur le rapport d'accident (D. 261-88, 88-02-24).

D. 708-99, a. 4.

**5.** (*Omis*).

D. 708-99, a. 5.

ANNEXE I

(a. 1)

RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS

**Société de l'assurance automobile Québec**

**RAPPORT D'ACCIDENT DE VÉHICULES ROUTIERS**

Réservé à la Société R

Accident sur chemin public  
 Oui  Non

---

**SECTION 1**

1. Année: 20, Mois: 0, Jour: 0, Numéro d'événement: [ ], C.R.P.Q.: [ ], Année: [ ], Mois: [ ], Jour: [ ], N° séquentiel: [ ], Feuille: [ ]

2. Débit de fuite:  Oui  Non, Dommages matériels:  1- Jusqu'à 2 000 \$  2- Plus de 2 000 \$, Préjudices corporels: [ ], Nombre de personnes: [ ], Tués: [ ], Blessés: [ ], Nombre de véhicules: [ ]

3. SIA: [ ], Lieu de l'accident - Municipalité: [ ], Code municipal: [ ], N° d'arrondissement: [ ]

4. Route: [ ], Direction: [ ], Borne (km): [ ], N° d'itinéraire: [ ], Suffixe: [ ], Piste(l)age(s): [ ], Type:  1- Intersection OU  2- Autre repère

5. Distance: [ ], N: [ ], S: [ ], E: [ ], O: [ ], Vitesse autorisée (km/h): [ ]

6. Longitude: [ ], Degré: [ ], min: [ ], sec: [ ], Vise sec: [ ], Latitude: [ ], Degré: [ ], min: [ ], sec: [ ], Vise sec: [ ]

7. PARTIE A: Nom et prénom: [ ], N° de permis de conduire: [ ], Prov./État: [ ], Date de naissance: [ ], Sexe: [ ]

8. PARTIE B: Adresse (n°, rue, app.): [ ], Municipalité: [ ], Code postal: [ ], Téléphone: [ ]

9. VÉHICULE A: Marque: [ ], Année: [ ], N° d'immatriculation: [ ], Prov./État: [ ], Dommages: [ ], Montant des dommages:  1- Jusqu'à 2 000 \$  2- Plus de 2 000 \$  3- Aucun

10. ASSURANCE: 1- Non porteur, 2- Non valide, 3- Non assuré, 4- Non obligatoirement, Nom de la compagnie: [ ], N° de police: [ ]

11. PROPRIÉTAIRE: Nom et prénom: [ ], Adresse (n°, rue, app.): [ ], Municipalité: [ ]

12. PARTIE C: Code postal: [ ], Téléphone (incl. rég. et n°): [ ], Nom et prénom de l'exploitant: [ ], N° d'identification de l'exploitant (NI, NPL, NSC, USDOT): [ ], Présence: [ ]

13. VÉHICULE B: Marque: [ ], Année: [ ], N° d'immatriculation: [ ], Prov./État: [ ], Dommages: [ ], Montant des dommages:  1- Jusqu'à 2 000 \$  2- Plus de 2 000 \$  3- Aucun

14. ASSURANCE: 1- Non porteur, 2- Non valide, 3- Non assuré, 4- Non obligatoirement, Nom de la compagnie: [ ], N° de police: [ ]

15. PROPRIÉTAIRE: Nom et prénom: [ ], Adresse (n°, rue, app.): [ ], Municipalité: [ ]

16. PARTIE D: Code postal: [ ], Téléphone (incl. rég. et n°): [ ], Nom et prénom de l'exploitant: [ ], N° d'identification de l'exploitant (NI, NPL, NSC, USDOT): [ ], Présence: [ ]

17. COMMUNIQUÉ À LA POLICE: Description: [ ], Propriétaire - Nom et prénom: [ ], Adresse: [ ], Téléphone: [ ], Montant des dommages:  1- Jusqu'à 1 000 \$  2- Plus de 1 000 \$

18. Autres commentaires: [ ]

19. Code d'impact: [ ]

20. Remorquage:  Oui  Non, Lieu de remisage ou coordonnées du remorqueur: [ ], Partie N°: [ ]

---

**SECTION 2**

21.  Véhicules non impliqués,  Véhicules impliqués (Reconstitué selon versions et constatations)

22. INDICER: 1 Orientation et points de repère, 2 Position des véhicules avec identification, 3 Direction des véhicules et point d'impact, 4 Traces et distance de freinage, 5 Largeur de la chaussée, 6 Panneau, signaux, lignes, etc.

23. PERSONNES CONCERNÉES: Année: [ ], Mois: [ ], Jour: [ ], Tracer les noms, prénoms, adresses

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
A										
B										
C										
D										
E										
F										
	Référence	Transporteur	Prov./État	Hôpital						

24. SERVICE DE POLICE: Nom de l'unité: [ ], Signature du policier ou de la policière: [ ], Date du rapport: Année: 20, Mois: [ ], Jour: [ ], Matricule: [ ], Matricule: [ ], Réviseur: [ ]

5185 02 (2009-07) **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

### SECTION 1

**GENRE D'ACCIDENT**

1 G1	31- Véhicule routier 32- Piéton 33- Cycliste 34- Train 35- Chevreuil (cert de virginie)	40- Lampadaire 41- Support/feu de signalisation 42- Poteau (service public) 43- Arbre 44- Section de glissière	53- Fosse 54- Pano rocheuse 55- Ponceau 59- Autre objet fixe*
2 G2-V1	36- Original/ours/caribou 37- Autre animal 38- Obstacle temporaire 39- Objet projeté/détaché	45- Atténuateur d'impact 46- Extrémité de glissière 47- Pilier (pont/tunnel) 48- Amorce/encastrement de neige 49- Bâtiment/édifice/mur 50- Bordure/trottoir 51- Borne-fontaine 52- Clôture/barrière	71- Capotage 72- Renversement 73- Submersion/cours d'eau 74- Feu/épisoin 75- Quitte la chaussée 99- Autre sans collision*

**SITUATIONS PARTICULIÈRES**

4	1- Déversement 2- Perte de chargement 3- Opération de déneigement 9- Autre*
---	--

**CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES**

5	11- Clou 12- Couvert (nuageux/sombre) 13- Brouillard/brume 14- Pluie/bruine 15- Averse (pluie forte) 16- Vent fort (pas de poudre/terre, pas de pluie) 17- Neige/grêle 18- Poudrière/tempête de neige 19- Verglas 99- Autre*
---	---

**ÉTAT DE SURFACE**

6	11- Sèche 12- Mouillée 13- Accumulation d'eau (aquaplanage) 14- Sable, gravier sur la chaussée 15- Gadoù/neige fondante 16- Enneigée 17- Neige durcie 18- Glacée 19- Boueuse 20- Huileuse 99- Autre*
---	--

**ÉCLAIREMENT**

7	1- Clarté 2- Demi-obscurité 3- Chemin éclairé 4- Chemin non éclairé
---	--

**ENVIRONNEMENT**

8	1- Scolaire 2- Résidentiel 3- Affaires/commercial 4- Industriel/manufacturier 5- Rural 6- Forestier 7- Récréatif/parc/camping 9- Autre* (ex.: lac)
---	---

**CATÉGORIE DE ROUTE**

9	11- Breteille/collecteur d'autoroute/voie de service 12- Route numérotée 13- Artère principale 14- Rue résidentielle 15- Chemin/rang 16- Rue 19- Autre chemin public* 21- Terrain de stationnement 22- Terrain privé 23- Chemin privé 24- Chemin forestier 25- Sentier balisé 29- Autre hors chemin public*
---	---

**ASPECT DE LA ROUTE**

10	11- Plat 12- En haut de la pente 13- Dans la pente 14- En bas de la pente (creux) 21- Plat 22- En haut de la pente 23- Dans la pente 24- En bas de la pente (creux)
----	--

**CONFIGURATION**

11	1- Sens unique 2- Deux sens, une voie par direction 3- Deux sens, plus d'une voie par direction 4- Séparée par aménagement franchissable 5- Séparée par aménagement infranchissable 9- Autre* (ex.: balises, VVG 25)
----	---

**LOCALISATION**

12	31- Carrefour giratoire/round-point 32- En intersection (moins de 5 mètres) 33- Près d'une intersection/carrefour giratoire 34- Entre intersections (100 mètres et +) 35- Passage à niveau 36- Pont (au-dessus d'un cours d'eau) 37- Autre pont (viaduc) 38- Tunnel 39- Sous un pont ou un viaduc 40- Centre commercial 99- Autre*
----	--

### SECTION 2

**POSITIONNEMENT**

13	1- Voie réservée en service 2- Voie lente/voie de dépassement 3- Partage de voie 4- Voie de virage à gauche dans les 2 sens 5- Voie cyclable/chaussée désignée 6- Voie de circulation 7- Accotement (ou bord de la chaussée) 8- Terre-plein central ou îlot 9- Trottoir 10- Autre*
----	---

**NATURE DE LA CHAUSSEE**

14	1- Asphalte 2- Béton de ciment 3- Gravier 4- Terre 5- Pavé uni 9- Autre*
----	---

**ÉTAT DE LA CHAUSSEE**

15	1- En bon état 2- En construction/rem réparation 3- Ornières/affaissements 4- Fissures importantes 5- Trous/mids-de-poules/cahois 6- Dénivelation 9- Autre*
----	---

**FONCTION**

16	1- Pas de coussin 2- Coussin non déployé 3- Coussin frontal déployé 4- Coussin latéral déployé 5- Coussins frontal et latéral déployés 6- Ne s'applique pas
----	--

**DISPOSITIF DE RETENUE**

17	1- Inexistant 2- Non utilisé 3- Ceinture utilisée 4- Ceinture mal utilisée 5- Siège d'auto pour enfants utilisé 6- Siège d'auto pour enfants mal utilisé
----	---

**CASQUE PROTECTEUR**

18	7- Portait un casque 8- Casque mal ou non utilisé
----	--

**VÉHICULE OCCUPÉ**

Numéro de la partie

16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

**ÉJECTION**

19	1- Oui 2- Non
----	------------------

**ÉTAT DE LA VICTIME**

20	1- Morte 2- Blessures graves 3- Blessures légères 4- Sans blessure apparente
----	---

**SEX**

21	M/F
----	-----

**NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE**

22	
----	--

**ZONE DE TRAVAUX**

26	1- Aux approches de la zone 2- Dans la zone
----	--

**SENS DES VÉHICULES AVANT L'IMPACT**

Numéro de route pair: Est-Ouest  
Numéro de route impair: Nord-Sud

**MOUVEMENT DES VÉHICULES**

27	41- Circulait tout droit 42- Tournait à droite au feu rouge autorisé 43- Tournait à droite 44- Tournait à gauche 45- Partait dans la circulation 46- Ralentissait ou arrêtait 47- Arrêté dans la circulation 48- Stationnait 49- Stationné légalement 50- Stationné illégalement 51- Quittait stationnement en bordure 52- Reculait 53- Sortait/entrait dans une voie rapide 54- Dépassait 55- Changeait de voie 56- Effectuait un demi-tour 57- Évita un obstacle sur la chaussée 58- En panne 59- Mouvement inconnu
----	---

**SIGNALISATION**

28	31- Aucune 32- Feux défectueux ou en panne 33- Feu de circulation avec restriction VDR 34- Feu de circulation sans restriction VDR 35- Feu clignotant rouge 36- Feu clignotant jaune 37- Feu vert prioritaire 38- Feu de voie 39- Feu d'écoliers/de piétons 40- Panneau ABRÉ 41- Panneau CÉDEZ 42- Vitesse recommandée (panneau jaune) 43- Dépassement interdit (marquage, panneau) 44- Travaux (orange) 45- Policier/brigadier/signaleur 46- Passage à niveau 47- Passage signalisé pour motoneige ou VTT 48- Signal d'obstacle 49- Feux clignotants d'autobus d'écoliers 99- Autre*
----	--

**TYPE DE VÉHICULE**

29	61- Automobile/camion léger 62- Camion 63- Tracteur routier 64- Véhicule-outil 65- Véhicule d'équipement 66- Autobus 67- Minibus 68- Taxi 69- Véhicule d'urgence 70- Motocyclette 71- Cyclomoteur 72- Véhicule récréatif (VR) 73- Motoneige 74- VTT (trois ou quatre roues seulement) 75- Motocyclette visée par la loi VHR 76- Bicyclette 99- Autre*
----	---

Le véhicule servait-il au transport scolaire? 1- Oui 2- Non

Le véhicule transportait-il des matières dangereuses? 1- Oui 2- Non

### SECTION 2 (suite)

**TYPE D'ESPACE DE CHARGEMENT DU CAMION LOURD** (OU PLUS DE 2 UNITÉS, INDIQUER LA 1<sup>re</sup>)

30	11- Fourgon 12- Véhicule à côtés rétractables 13- Benne 14- Citerne 15- Bétonnière 16- Porte-conteneur 17- Plate-forme 18- Plate-forme surbaissée 19- Véhicule à poteaux 99- Autre*
----	--

**TYPE ET ÉTAT DES PNEUS**

31	1- Pneus d'été/quatre-saisons en bon état 2- Pneus d'hiver en bon état 3- Pneus mixtes en bon état 4- Pneus d'été/quatre-saisons en mauvais état 5- Pneus d'hiver en mauvais état 6- Pneus mixtes en mauvais état 7- Non vérifiés, non disponibles
----	--

**VISIBILITÉ**

32	31- Bonne 32- Réduite par 33- Bâtiment 34- Remblai 35- Véhicule 36- Phares éblouissants 37- Éblouissement par le soleil 38- Autre éblouissement (ex.: éclairage) 39- Saleté/verglas/neige sur la vitورة 40- Éclaboussures causées par un autre véhicule 41- Vapeur/fumée/poussière 42- Conditions météorologiques 99- Autre*
----	--

**UTILISATION D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE**

33	1- Combiné 2- Mains libres 3- N'utilisait pas de téléphone cellulaire 4- Inconnu
----	---

**ACTION DU PIÉTON**

34	11- Traversait en respectant la signalisation 12- Traversait à l'encontre de la signalisation 13- Traversait en diagonale 14- Traversait 15- Se déplaçait dans le sens contraire de la circulation 16- Se déplaçait dans le sens de la circulation 17- Montait/descendait - transport scolaire 18- Montait/descendait - autre véhicule 19- Poussait/travaillait sur un véhicule 20- Travaillait 21- Jouait 22- Était immobile 99- Autre*
----	--

**LOCALISATION DU PIÉTON**

35	11- Chaussée, à un passage piétonnier 12- Chaussée, à une intersection 13- Chaussée, hors intersection et hors passage piétonnier 14- Trottoir 15- Accotement (ou bord de la chaussée) 16- Ligne médiane 17- Refuge 18- Entrée (privée ou commerciale) 19- Hors de la voie publique 99- Autre*
----	---

**MODE DE DÉPLACEMENT DU PIÉTON**

36	1- À pied 2- Patin à roues alignées 3- Aide à la mobilité 4- Planche à roulettes 5- Trotinette 6- Véhicule jouet 9- Autre*
----	--

5188 08 (2009-07)

D. 708-99, Ann. I; D. 508-2003, a. 1; D. 120-2010, a. 3.

ANNEXE II

*(Abrogée)*

---

D. 708-99, Ann. II; D. 120-2010, a. 4.

MISES À JOUR

D. 708-99, 1999 G.O. 2, 2526

D. 508-2003, 2003 G.O. 2, 1981

D. 120-2010, 2010 G.O. 2, 867